

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Numéro d'adhérent :


Nom-Prénom :

Structure (GFA, société, indivision) :

Adresse :

CP..... Ville :

Tel. :..... Mail :

IMPORTANT : Votre cotisation syndicale comprend une garantie Responsabilité Civile et défense recours. Il convient de mentionner la surface exacte (ou arrondie à l'unité supérieure) de votre propriété. Toutes fausses déclarations entraîneraient la nullité de vos garanties. **PAS DE REGLEMENT = PAS D'ASSURANCE** 

IL EST IMPÉRATIF DE DÉCLARER VOS SURFACES EXACTES PAR COMMUNE :

Surface totale déclarée en 2025

ha

Surface en 2026

ha

Déclaration de surface	Nb total (ha)	Cotisation	+ (Total surface - 20ha) x 0,80 €	+ (Total surface - 200ha) x 0,20 €	Total
Pour une surface jusqu'à 20 hectares		80 €			€
Entre 21 et 200 hectares		80 €			€
Supérieur à 201 hectares		224 €			€
MONTANT COTISATION SDPPRA85					
A.V.L.R : Association Vendéenne pour les Libertés Rurales (optionnel)					+ 12 €
TOTAL					

Date :

Signature

Par chèque à l'ordre de SDPPRA 85 Par virement IBAN FR76 1551 9390 3100 0218 3250 120 BIC : CMCIFR2A en précisant en objet : « nom et prénom + n°d'adhérent »

Je souhaite recevoir un reçu fiscal par mail ou par courrier (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

ABONNEMENT A LA REVUE Propriété Privée Rurale - 6 Numéros par an pour 51€ (détails au verso)

Modalités de déclaration des surfaces

Les surfaces déclarées sur le bulletin d'adhésion doivent correspondre à **l'intégralité des surfaces que vous souhaitez assurer**. En effet en cas de sinistre, une déclaration minorée entrainerait inévitablement un contentieux de la part de l'assureur.

Les biens assurés sont ceux dont l'adhérent est le propriétaire.

En situation de démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété) c'est l'usufruitier qui doit être adhérent pour bénéficier de l'assurance.

VOTRE PATRIMOINE RURAL MÉRITE UNE EXPERTISE DE POINTE 51€ prix spécial adhérent - 6 n°/an

Je renouvelle mon abonnement ou je m'abonne pour la 1^{ère} fois [Règlement par carte bancaire](#)
Sur le site www.propriete-rurale.com Rubrique Notre revue -Je m'abonne

- ✓ Expertise et autorité - Des articles rédigés par des experts en droit rural
- ✓ Contenu exclusif - Des analyses approfondies et cas pratiques
- ✓ Accès privilégié à notre base de données exclusive

Autres modes de règlements

Par chèque : à l'ordre de « La Propriété Privée Rurale » à envoyer au 31 rue de Tournon 75006 PARIS – en mentionnant nom, prénom, adresse de livraison (si différente de celle mentionnée sur le chèque), syndicat dans lequel vous adhérez.

Par virement :



ATTENTION SI VOUS RÉGLEZ L'ABONNEMENT PAR VIREMENT NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR 76 1820 6000 0400 4915 7400 128

Libellé du virement : nom-prénom, département du syndicat et envoyez l'adresse de livraison de la revue à

revue@propriete-rurale.com



Attention si paiement par virement il y a deux IBAN différents : l'un pour la cotisation syndicale et l'autre pour l'abonnement à la revue

